

COMMUNE DE BALLAISON

INFOS BALLAISON N° 63

AVRIL 2025

Séance du Conseil Municipal du lundi 10 mars 2025

Ce bulletin mensuel est une version simplifiée
de la séance du Conseil Municipal.
Retrouvez-la en intégralité en Mairie ou sur www.ballaison.fr

Ouverture de la séance à 19 heures.

Monsieur le Maire procède à l'appel des membres du conseil municipal.

PRÉSENT(E)S :

M. SONGEON Christophe, Mme NEYROUD Michèle,
Mme VULLIEZ Madeleine, M. COCHARD Fabien, M. TRAIN Raymond,
Mme GREGOIRE Corinne, M. CARTILLIER Antoine,
M. THEVENOT Gérald et Mme RAPIN Christiane.

ABSENTS : Mme ROSSET Sandra, Mme LOUBET Chantal

EXCUSÉ(E)S AYANT DONNÉ POUVOIR :

M. MEYNET Jacques a donné pouvoir à M. COCHARD Fabien
Mme BERTHOLON Stéphanie à Mme RAPIN Christiane
M. LAGALISSE Clément a donné pouvoir à Mme NEYROUD Michèle
M. UGO Alexandre a donné pouvoir à M. CARTILLIER Antoine

Désignation d'un secrétaire de séance : Mme VULLIEZ Madeleine

**Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal
du 4 février 2025 adopté à l'unanimité.**

FINANCES

**Information : Situation budgétaire et financière
de la commune au 10 mars 2025**

Document présenté en séance.

Délibération - Vote des taux d'imposition pour l'année 2025

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les taux d'imposition appliqués en 2024 :

- Taxe foncière (bâti) : 27,35 %,
- Taxe foncière (non bâti) : 58,22 %,
- Taxe d'habitation : 13,93 %.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- MAINTIENT les taux d'imposition des taxes foncières et de la taxe d'habitation pour l'année 2025.

Délibération - Budget principal

Approbation du compte de gestion 2024

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2024 a été réalisée par le receveur municipal en poste à Thonon-les-Bains et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du budget principal. Il précise que le receveur municipal a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait l'obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du receveur municipal,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2024.

Délibération - Budget principal

Approbation du compte administratif 2024

Le Conseil municipal examine le compte administratif 2024. Après avoir examiné le compte administratif de la commune, le Conseil municipal constate que celui-ci fait apparaître :

Un résultat cumulé d'investissement de 982 070,90 €,

Un résultat cumulé de fonctionnement de 765 801,50 €.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du receveur municipal,

Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, sous la présidence de Madame Michèle NEYROUD, 1^{ère} adjointe, le Conseil municipal, après en délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le compte administratif pour l'exercice 2024.

Délibération - Budget principal

Affectation des résultats de l'exercice 2024

Il convient, en application des dispositions des instructions budgétaires et comptables M57 de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2024, provenant du compte administratif pour le budget principal.

Il est proposé au Conseil municipal d'affecter les résultats comme suit :

Affectation sur 2025	
Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté en investissement)	765 801,50
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre R001	982 070,90

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AFFECTE les résultats de l'exercice 2024 comme suit :

Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté en investissement)	765 801,50
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre R001	982 070,90

Délibération – Budget principal

Vote du budget primitif 2025

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le budget primitif pour l'exercice 2025 qui s'équilibre de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	Propositions 2025
011	Charges à caractère général	642 191,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	828 471,00 €
014	Atténuations de produits	11 576,00 €
65	Autres charges de gestion courante	163 720,00 €
Total des dépenses de gestion des services		1 645 958,00 €
66	Charges financières	220 281,84 €
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 867 239,84 €
023	Virement à la section d'investissement	255 180,72 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 738,67 €
Total des prélèvements au profit de la section de l'exercice d'investissement		270 919,39 €
Total des dépenses d'ordre		270 919,39 €
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		2 138 159,23 €
D 002 Résultat reporté ou anticipé		00,0 €
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		2 138 159,23 €

Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	Propositions 2025
013	Atténuations de charges	3 000,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	239 300,00 €
73	Impôts et taxes	99 651,00 €
731	Fiscalité locale	962 316,00 €
74	Dotations, subventions et participations	758 060,23 €
75	Autres produits de gestion courante	60 000,00 €
Total des recettes de gestion des services		2 122 327,23 €
76	Produits financiers	10,00 €
77	Produits exceptionnels	300,00 €
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 122 637,23 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 522,00 €
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		15 522,00 €
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		2 138 159,23 €
R 002 Résultat reporté ou anticipé		0 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		2 138 159,23 €

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses d'investissement		
Chapitre	Libellé	Propositions 2025
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €
204	Subventions d'équipement versées	15 522,00 €
21	Immobilisations corporelles	120 588,00 €
23	Immobilisations en cours	5 567 452,22 €
Total des dépenses d'équipement		5 703 562,22 €
16	Emprunts et dettes assimilées	280 246,90 €
27	Autres immobilisations financières	81 019,00 €
Total des dépenses financières		361 265,90 €
Total des dépenses réelles de l'exercice		6 064 828,12 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 522,00 €
041	Opérations patrimoniales	6 882,00 €
Total des dépenses d'ordre de l'exercice		22 404,00 €
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		6 087 232,12 €
Restes à Réaliser 2024		0,00 €
D 001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé		0,00 €
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		6 087 232,12 €

Recettes d'investissement		
Chapitre	Libellé	Propositions 2025
13	Subventions d'investissement	914 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	3 000 000,00 €
Total des recettes d'équipement		3 914 000,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	910 069,83 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	765 801,50 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 290,00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €
Total des recettes financières		913 359,83 €
Total des recettes réelles		4 827 359,83 €
021	Virement de la section de fonctionnement	255 180,72 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 738,67 €
Total des prélèvements provenant de la section de fonctionnement		270 919,39 €
041	Opérations patrimoniales	6 882,00 €
Total des recettes d'ordre de l'exercice		277 801,39 €
Total des recettes d'investissement de l'exercice		5 105 161,22 €
Restes à Réaliser 2024		0,00 €
R 001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé		982 070,90 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		6 087 232,12 €

Pour information :

Autofinancement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement	255 397,39 €
Autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement	255 397,39 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :
- APPROUVE le budget primitif de l'exercice 2025 comme suit :

Section de fonctionnement	
Dépenses	2 138 159,23 €
Recettes	2 138 159,23 €
Section d'investissement	
Dépenses	6 087 232,12 €
Recettes	6 087 232,12 €

Délibération - Budget cimetière

Approbation du compte de gestion 2024

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2024 a été réalisée par le receveur municipal en poste à Thonon-les-Bains et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du budget du cimetière. Il précise que le receveur municipal a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait l'obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du receveur municipal,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :
- APPROUVE le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2024. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération - Budget cimetière

Approbation du compte administratif 2024

Le Conseil municipal examine le compte administratif du budget cimetière 2024. Après avoir examiné le compte administratif du budget du cimetière, le Conseil municipal constate que celui-ci fait apparaître :

- Un résultat de clôture excédentaire en fonctionnement de 7,00 €,
- Un résultat de clôture excédentaire en investissement de 8 971,91 €.
Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du receveur municipal,

Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote,
Sous la présidence de Madame Michèle NEYROUD, 1^{ère} adjointe, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif du budget cimetière pour l'exercice 2024.

Délibération - Budget cimetière

Affectation du résultat de l'exercice 2024

Il convient, en application des dispositions des instructions budgétaires de procéder à l'affectation des résultats sur l'exercice 2024, provenant du compte administratif pour le budget annexe du cimetière.

A la clôture de l'exercice 2024, les résultats s'établissent ainsi :
- Un résultat de clôture excédentaire en fonctionnement de 7,00 €,
- Un résultat de clôture excédentaire en investissement de 8 971,91 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- AFFECTE les résultats comme suit :

Solde d'exécution de la section d'exploitation reporté au chapitre R002	7,00 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre R001	8 971,91 €

Délibération - Budget cimetière

Vote du budget primitif 2025

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le budget primitif pour l'exercice 2025 qui s'équilibre de la façon suivante :

SECTION D'EXPLOITATION		
Dépenses d'exploitation		
Chapitre	Libellé	Propositions 2025
65	Autres charges de gestion courante	10,00 €
Total des dépenses de gestion des services		10,00 €
022	Dépenses imprévues	0,00 €
Total des dépenses réelles		10,00 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €
042	Opération ordre transfert entre sections	27 528,09 €
Total des prélèvements au profit de la section d'investissement		27 528,09 €
Total des dépenses d'ordre		27 528,09 €
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		27 538,09 €
D 002 Résultat reporté ou anticipé		0,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES		27 538,09 €

Recettes d'exploitation		
Chapitre	Libellé	Propositions 2025
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services	0,00 €
75	Autres produits de gestion courante	3,00 €
Total des recettes de gestion des services		3,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €
Total des recettes réelles		3,00 €
042	Opération ordre transfert entre sections	27 528,09 €
Total des recettes d'ordre		27 528,09 €
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		27 531,09 €
R 002 Résultat reporté ou anticipé		7,00 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		27 538,09 €

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses d'investissement		
Chapitre	Libellé	Propositions 2025
21	Immobilisations corporelles	0,00 €
Total des dépenses d'équipement		0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	8 971,91 €
Total des dépenses financières		8 971,91 €
Total des dépenses réelles de l'exercice		8 971,91 €
040	Opération ordre transfert entre sections	27 528,09 €
Total des dépenses d'ordre de l'exercice		27 528,09 €
Total dépenses d'investissement de l'exercice		36 500,00 €
D 001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé		0,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		36 500,00 €

Recettes d'investissement		
Chapitre	Libellé	Propositions 2025
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
Total des recettes d'équipement		0,00 €
Total des recettes financières		0,00 €
Total des recettes réelles d'investissement		0,00 €
040	Opération ordre transfert entre sections	27 528,09 €
Total des prélèvements provenant de la section d'exploitation		27 528,09 €
Total des recettes d'investissement de l'exercice		27 528,09 €
R 001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé		8 971,91 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		36 500,00 €

Pour information :

Autofinancement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement	0,00 €
Autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement	0,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le budget primitif de l'exercice 2025 comme suit :

Section d'exploitation	
Dépenses	27 538,09 €
Recettes	27 538,09 €
Section d'investissement	
Dépenses	36 500,00 €
Recettes	36 500,00 €

Délibération - Attribution des subventions

aux associations pour l'année 2025

Complément à la délibération n° 1 du 04/02/2025

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que la commune apporte son soutien financier à de nombreuses associations pour les aider à pérenniser et développer leurs activités, à mener des projets et mettre en place de nouvelles actions ou événements.

Elle le fait sur la base des dossiers de demande de subvention reçus, en tenant compte notamment de facteurs tels que le niveau d'activités des associations, leur nombre d'adhérents, l'accès des publics les plus larges aux actions proposées, leur contribution à l'animation de la commune, la part des fonds propres, etc.

Monsieur le Maire présente les demandes des associations des jeunes sapeurs-pompiers du Bas-Chablais et des Granges de Servette.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'ALLOUER pour l'année 2025 les sommes suivantes :

- 150 € à l'association des jeunes sapeurs-pompiers du Bas-Chablais,
- 100 € à l'association les Granges de Servette.

- DIT que ces sommes s'ajoutent aux montants votés dans les délibérations n°1 du 04/02/2025.

Délibération - Demande de subvention

au titre des contrats départementaux d'avenir

et de solidarité (CDAS) pour la construction

du nouveau groupe scolaire

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante de la mise en place des contrats départementaux d'avenir et de solidarité (CDAS) pour l'année 2025. Dotés de 26,2 millions d'euros, ces contrats permettent de financer des projets d'investissement et prioritairement l'amélioration des services à la population, l'aménagement du territoire, l'amélioration du cadre de vie, l'aménagement de proximité et des espaces publics.

Afin de compléter et finaliser le dossier de demande de subvention auprès du département, il est demandé au Conseil municipal d'approuver le projet et le plan de financement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de construction d'un groupe scolaire sur la commune de Ballaison qui lui est présenté,
- APPROUVE le plan de financement détaillé ci-dessus,
- SOLLICITE pour le financement du projet de construction d'un groupe scolaire :
 - Une subvention auprès du département : 2,12 % sur le montant total du projet HT soit un montant espéré de 150.000,00 € - cent cinquante mille euros,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le cas échéant la convention ainsi que les autres documents nécessaires à l'instruction du dossier de demande de subventions.

MARCHÉS PUBLICS

Information - Suivi de chantier de la construction du groupe scolaire

Les travaux de construction se poursuivent. Le planning actuel, avec une fin de travaux prévue le 24 décembre 2025 est maintenu pour le moment.

Une réunion a eu lieu le 20 février dernier avec le cuisiniste pour finaliser l'organisation du restaurant scolaire. Plusieurs éléments ont été supprimés et des demandes complémentaires ont été transmises.

Une réunion est prévue le 13 mars au sujet des matériaux et couleurs des sols et des murs intérieurs.

Le raccordement électrique depuis la route des Voirons a été chiffré et signé en prenant en compte la construction des logements aidés. Un courrier de confirmation de prise en charge financière de cette plus-value sera envoyé à Léman Habitat.

L'entreprise Colas a également chiffré le déplacement de deux conteneurs afin de libérer le passage depuis la place du pressoir jusqu'au groupe scolaire pour les piétons.

Deux conteneurs supplémentaires seront installés pour les logements aidés, dont Léman habitat assurera la prise en charge. Un courrier de confirmation de prise en charge financière leur sera envoyé prochainement.

Une demande de modification du type de serrure a été transmise. Il s'agit d'installer des serrures type AIRKEY, comme dans les autres bâtiments de la commune, en lieu et place du mécanisme VIGIK prévu dans le marché.

Une réunion concernant l'aménagement extérieur est prévue le 15 mai à 16 heures.

Une rencontre avec les membres de la bibliothèque et le Conseil Savoie Mont-Blanc a eu lieu jeudi 6 mars au sujet des aides financières possibles pour la nouvelle bibliothèque. Des subventions au Département ainsi qu'au Conseil Savoie Mont-Blanc seront demandées prochainement.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Délibération - Convention de coordination et de cofinancement d'un Relais Petite Enfance itinérant intercommunal

Monsieur le Maire rappelle que les communes de Douvaine, Bons-en-Chablais et Ballaison ont renouvelé le 11 mars 2022 la convention de coordination et de cofinancement pour la création d'un relais d'assistants maternels intercommunal.

Le Relais Petite Enfance est un service né de la volonté des trois communes qui ont souhaité se réunir afin de travailler ensemble sur la problématique de la garde des jeunes enfants par les assistants maternels dans leur commune respective. Elle a permis de mettre en commun des moyens financiers et humains afin de favoriser l'exercice du relais petite enfance au sein des trois communes et de permettre la mise en place d'une action concertée, cohérente et pragmatique pour pallier le manque de structures existantes d'accueil des jeunes enfants.

Il est nécessaire d'actualiser la convention en prenant en compte les évolutions législatives et réglementaires notamment celles issues de la loi n°2023-1196 du 18 décembre 2023 qui prévoit qu'à compter du 1^{er} janvier 2025, les communes sont autorisées organisatrices de l'accueil jeunes enfants et qu'à ce titre, elles sont compétentes pour :

- Recenser les besoins des enfants de moins de 3 ans et de leurs familles en termes de services aux familles, et les modes d'accueil disponibles sur le territoire,

- Informer et accompagner les familles des enfants de moins de 3 ans et les futurs parents.
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :
- VALIDE la nouvelle convention dans les conditions énoncées ci-avant.
 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

AFFAIRES SOCIALES

Information sur l'avancée du projet de construction de logements aidés - « Le Clos Michel »

Dans le cadre du projet de logements aidés, « Le Clos Michel » - route des Voirons, Léman Habitat a élaboré un programme destiné au concours de maîtrise d'œuvre.

Le concours a été lancé fin février. La remise des offres est fixée au 28 mars à 12h et sera suivie d'une commission d'appel d'offres qui portera sur l'analyse des dossiers de candidatures. A l'issue, 3 équipes seront admises à remettre une offre.

Deux autres commissions sont prévues, l'une pour l'analyse des offres initiales, l'autre pour l'analyse des offres après négociation.

Monsieur le Maire ou un représentant de la commune participera à ces commissions.

Devenir des bâtiments scolaires actuels

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une réflexion est en cours concernant le devenir de l'école maternelle et de la maison Aslan. Il est envisagé de construire, après démolition des bâtiments existants, des logements privés. Certains élus proposent d'être accompagnés dans cette réflexion (CAUE, urbaniste, architectes ...). Des renseignements vont être pris pour cet accompagnement.

AFFAIRES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES

Information sur les activités de la Pérés'cool

Le thème des vacances d'Hiver était la magie. Un ancien élève de Ballaison, passionné de magie est venu présenter un spectacle. Un conte a été lu par une bénévole de la bibliothèque. Un atelier pâtisserie intergénérationnel a été organisé. Les enfants sont allés au plateau des Moises où ils ont pu visiter la forêt tout en écoutant un conte. La luge initialement prévue a été annulée, un grand jeu extérieur a été organisé en remplacement.

Les inscriptions scolaires débutent le 10 mars, 13 rendez-vous ont déjà été pris.

Délibération - Avenant à la convention relative à la mise en place d'un PEdT intégrant le plan mercredi

La commune de Ballaison est signataire d'un PEdT (projet éducatif territorial) intégrant un Plan mercredi pour la période dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2025.

Afin d'anticiper cette échéance et d'éviter toute rupture dans les droits ouverts, il est proposé soit de déposer un nouveau PEdT soit de solliciter la prolongation du PEdT par un avenant, jusqu'au 31 décembre 2026.

La prolongation par avenant permet de faciliter l'évaluation des projets en cours et de permettre d'entamer une réflexion sur leurs évolutions.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE les termes de l'avenant,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

Recours en appel - Ordonnance du 25 octobre 2024

Monsieur le Maire informe l'assemblée avoir reçu un recours en appel de l'ordonnance du tribunal administratif de Grenoble rendue le 25 octobre 2024, qui prenait acte du désistement de la requête en annulation du permis de construire au motif que les requérants n'ont pas confirmé le maintien de cette dernière. L'avocat de la commune a été informé de ce recours en appel.

URBANISME ET CADRE DE VIE

Information - Point d'avancement des dossiers d'urbanisme au 10 mars 2025

Depuis le 14/02/2025 au 03/03/2025 : 5 CUa déposés. Il a été rappelé que depuis le 11/10/2024, et suite à la confirmation de Thonon Agglomération consulté, les CU(a) ne seront plus instruits par la commune.

1 - NOUVELLES DEMANDES D'URBANISME

Déclarations préalables

- Dépôt le 28/01/2025 : DP 74 025 25 00008
M. DOS SANTOS Vincent, lieu-dit : « Derbet », zone A et AX1. Rénovation des façades, des fenêtres et portes, pose de volets roulants et pose d'une clôture. Arrêté de non opposition émis le 27/02/2025.
- Dépôt le 10/02/2025 : DP 74 025 25 00010
M. MENAND Adrien, lieu-dit : « Champ Meriganti », zone Ap. Réalisation d'un abri de jardin de 19,26 m². Arrêté de non opposition émis le 27/02/2025.

2 - SUIVI DES DOSSIERS D'URBANISME

Permis de construire

- Dépôt le 19/11/2024 : PC 74 025 24 B0012 :
M. CHAVANNE Gary, lieu-dit : « Le Veigeret », zone Uh. Réalisation d'une maison individuelle de 135,30 m² et démolition partielle bâtiment existant. Arrêté de refus émis le 05/03/2025, au motif que le garage accolé ne peut pas être implanté sur la limite séparative, mais doit être reculé de 3 m par rapport à celle-ci, selon le règlement de la zone Uh.

Permis d'aménager :

- Dépôt le 05/09/2024 - PA 74 025 24 B0002 :
SARL BATIMOI, représentant M. Jean-Pierre BONNEVIE, La Balme-de-Sillingy (74330), lotissement de Gevret-Nord, lieu-dit : « Gevret-Nord », zone Ud. Detachement et viabilisation de 2 terrains à bâtir. Arrêté d'accord émis le 04/03/2025.

Déclarations préalables

- Dépôt le 13/01/2025 : DP 74 025 25 00003 :
M. BOULENS Bertrand, lieu-dit : « Le Coin », zone A. Installation de 2 serres maraîchères en culture biologique. Arrêté d'accord émis le 13/02/2025.
- Dépôt le 14/01/2025 : DP 74 025 25 00005 :
EARL INALPE, M. SECHAUD Lucien, lieu-dit : « Pétrage », zone A. Installation d'un générateur photovoltaïque sur poteau, emprise au sol de 6,25 m². Décision d'opposition émis le 07/02/2025, au motif que les panneaux solaires ne doivent pas être visibles depuis le domaine public.
- Dépôt le 20/01/2025 : DP 74 025 25 00007 :
Mme ICART-THOMAS Lysiane, lieu-dit : « Tuilière », zone Ax1. Rénovation de la toiture, tuiles terre cuite, RAL 8016. Décision de non opposition du 13/02/2025.

Délibération - Création et dénomination d'une voie communale - Impasse du pré Bellet

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, dans le cadre de la réalisation actuelle d'un groupe scolaire, sur la parcelle communale située section E, n°417, au lieu-dit « Pré Bellet », une nouvelle voie va être créée.

Il s'agira d'une impasse permettant d'y accéder, depuis la route départementale n°20 : route des Voirons.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la création de cette nouvelle voie et de lui donner un nom.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE la création de cette nouvelle voie publique,
- DÉCIDE de l'appeler « Impasse du Pré Bellet »
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toute démarche et à signer tous les documents dans le cadre de cette démarche.

RAPPORT DES COMMISSIONS MUNICIPALES

COMMISSION JEUNESSE ET ECOLES

Le Conseil de l'école est prévu le jeudi 13 mars à 18h30.

Mme Neyroud est à l'initiative avec Mme Vulliez Josette du souhait de créer une journée où l'ensemble des enfants des CMJ depuis sa création, (environ 70 enfants) seront réunis. Avant d'établir le programme des animations, un courrier a été envoyé aux anciens des CMJ pour savoir qui étaient intéressés. Ils ont jusqu'au 31 mars pour répondre.

COMMISSION ENVIRONNEMENT

- « La Nuit est belle » se déroulera le 11 avril prochain. Plusieurs activités seront proposées : découverte du système solaire, exposition photo, observation des étoiles ... Une communication sur cette soirée a été insérée dans l'Info Ballaison mais le lieu a été modifié depuis. L'ensemble des animations se fera à l'école primaire et non à la mairie.
- Le 29 mars, Thonon Agglomération organise une « Rando compost » avec un parcours dans la commune de Ballaison. Thonon Agglomération doit nous transmettre ses besoins (matériel, aide des services techniques). Des affiches seront installées dans la commune et des flyers seront distribués aux enfants de l'école.
- L'exposition photo initialement prévue pour la journée nature se fera du 22 au 29 avril, au niveau de Sport Léman, dans le Parc de Thénières.

COMMISSION VOIRIE ET RÉSEAUX

- Deux réunions ont été organisées avec le CERD (centre d'exploitation des routes départementales) suite aux propositions d'aménagements présentées lors du Conseil municipal de décembre. Ces réunions ont permis de savoir ce qui était possible de faire ou non. Il est envisagé de commencer certains aménagements avec du matériel provisoire afin de savoir s'ils fonctionnent.
- Un aménagement sur la route du Salève à l'entrée du village est en réflexion. Une réunion le 3 avril avec C2i et Colas est prévu pour le chiffrage.
- Il a également été évoqué le besoin de matérialiser le passage des piétons sortant des sentiers pédestres. Une réflexion est en cours à ce sujet.

COMMISSION ANIMATION ET CULTURE

- A l'occasion des 80 ans du 8 mai 1945, la municipalité réfléchit à une manifestation différente des années précédentes pour marquer cette date symbolique et a sollicité l'école et le Pérés'cool pour ce projet.

- La fête de l'école se déroulera le vendredi 4 juillet.
- Pour le 14 juillet, 2 groupes de musique sont pressentis : un groupe de Ballaison pour le début de soirée et une partie DJ pour l'après feu d'artifice.

INTERCOMMUNALITÉ

Information sur l'arrêt du projet de PLUI-HM

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Conseil communautaire a approuvé le projet arrêtant le PLUI-HM et qu'il appartient désormais au Conseil municipal de le voter dans les 3 mois tout en pouvant y apporter des remarques.

L'ensemble des documents ont été transmis aux conseillers. La délibération portant arrêt du projet sera présentée au Conseil municipal d'avril.

Lissage du tarif de l'eau pour l'année 2025

Monsieur le Maire rappelle que depuis la reprise de compétence de l'eau potable au 1^{er} juillet 2020, Thonon Agglomération s'est engagée dans une démarche d'harmonisation de ses tarifs.

L'étude réalisée par le cabinet Citexia, l'harmonisation sera effective au 1^{er} juillet 2027 avec une convergence sur 3 ans à compter du 1^{er} juillet 2025.

Ainsi, il a été arrêté, à compter du 1^{er} juillet 2025 :

- De poursuivre l'harmonisation des tarifs pour les parts fixe et variable,
- De mettre fin aux tarifs spécifiques collectivités et agriculteurs,
- D'instaurer une tarification progressive au seuil de 180 m³
- D'ajuster les tarifs « prestations et interventions ».

INFORMATIONS DIVERSES

Chasse - Dégâts causés par les sangliers

Pour information, les chasseurs interviendront en mars et avril pour réguler le nombre trop important de sangliers suite aux dégâts causés depuis plusieurs mois.

Réservation de la salle des fêtes

Association Népal Youth Om Peace

L'association Népal Youth Om Peace souhaite réserver la grande salle des fêtes pour un concert de bols tibétain.

Le Conseil municipal est favorable à cette réservation au tarif des associations communales étant donné que la demande sera réalisée par un habitant de la commune, membre de l'association.

Résultat d'analyse de la qualité de l'eau

Les résultats d'analyses du réseau de distribution d'eau de la commune sont transmis pour information aux Conseillers. Une copie sera également affichée en mairie.

**Date de la prochaine réunion du Conseil municipal :
le 1^{er} avril 2025.**

Clôture de la séance à 23 h.

*Le secrétaire de séance
Madeleine VULLIEZ*

*Le Maire
Christophe SONGEON*



Frontaliers du canton de Genève, Faites-vous recenser !

Tous les travailleurs frontaliers (français, suisses, de double nationalité, membres de l'Union européenne ou hors U.E.) travaillant dans le canton de Genève et domiciliés à Ballaison, sont invités à se faire recenser à la mairie au plus tard le 31 mai 2025.

L'accord franco-suisse du 29 janvier 1973 permet au canton de Genève d'octroyer une compensation financière aux communes françaises dans lesquelles habitent des travailleurs frontaliers.

Cette somme est calculée en fonction du nombre de frontaliers résidant dans la commune.

Ces fonds sont essentiels car ils permettent à la Commune de Ballaison d'investir dans la création d'équipements publics qui sont les vôtres.

Vérifiez également que l'adresse figurant sur votre permis de travail est bien votre adresse actuelle. Si ce n'est pas le cas, veuillez à faire le changement auprès de l'Office Cantonal de la Population et des Migrations pour que ces fonds soient versés à la commune.

Sachez que ce recensement n'a aucune incidence sur votre imposition.

Pour vous faire recenser, retourner le formulaire disponible sur le site de la commune via le QR Code ci-dessous par courrier ou par mail à :

Mairie de Ballaison
79, route des Fées - 74140 BALLAISON
Mail : accueil@ballaison.fr



CONTACTS

MAIRIE : 79, route des Fées - 74140 BALLAISON - Téléphone 04 50 94 18 71 - Fax 04 50 94 30 27 - E-mail : accueil@ballaison.fr

COMMISSION INFORMATION : communication@ballaison.fr

Site internet : www.ballaison.fr - **Facebook :** www.facebook.com/Ballaison - **Instagram :** [instagram.com/communedeballaison](https://www.instagram.com/communedeballaison)

Application mobile : Cityall



A BALLAISON



Oeuf'orie



**Jeudi 24 avril
13h45 à 17h00
Château de Thénrière**

Ateliers en famille, goûter et chasse aux oeufs !

Enfants de 3 à 11 ans
Inscription avant le 15 avril à
rallye@aslb74.fr ou 06 89 45 73 96

Les enfants doivent OBLIGATOIREMENT être accompagnés d'un adulte et sous sa responsabilité.





PROGRAMME

Rendez-vous à **13h45** au château de **Thénières**.

Au programme :

- Ateliers bricolage
- Parcours sportifs
- Peinture sur oeufs
- Pêche aux oeufs
- Quizz de Pâques
- Chasse aux oeufs (2 parcours pour petits et grands)
- Goûter offert par l'ASLB et la Pérés'cool !

VIENS DÉGUISÉ SUR LE THÈME DE PÂQUES !!

Fiche d'inscription et autorisation de droit à
l'image à retourner avant le 15 avril à
rallye@aslb74.fr ou 06 89 45 73 96

